

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB) : SESSION 2017

INSCRIPTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS (ISOLÉS ET CNED)

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

DU MARDI 29 NOVEMBRE 2016 AU MARDI 10 JANVIER 2017

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/inscription?codeER=A07&domaine=DNB>

❶ – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour être candidat individuel au DNB il faut résider dans l'un des quatre départements de l'académie : Côte d'Or, Saône-et-Loire, Nièvre et Yonne.

Sont candidats individuels à l'examen du DNB :

- ⇒ les élèves de DIMA,
- ⇒ les élèves ayant échoué à la session de juin 2016 et qui ne sont plus scolarisés en classe de troisième ;
- ⇒ les candidats dégagés de l'obligation scolaire et non scolarisés : candidats nés avant le 01/09/2001 ;
- ⇒ les candidats qui suivent une instruction dans la famille, au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) ou dans un centre privé d'enseignement à distance.

Cas particulier des candidats CNED :

- les **élèves inscrits en classe de 3^{ème} au CNED avec le statut d'inscription réglementée** doivent s'inscrire avec le code suivant :
 - département de la Côte d'Or : CNED Dijon scolaire.
 - département de la Nièvre : CNED Nevers scolaire.
 - département de la Saône-et-Loire : CNED Macon scolaire.
 - département de l'Yonne : CNED Auxerre scolaire.
- les **candidats inscrits en classe de 3^{ème} au CNED avec le statut d'inscription libre** (dégagé de l'obligation scolaire, c'est-à-dire nés avant le 01/09/2001) doivent s'inscrire avec le code suivant :
 - département de la Côte d'Or : CNED Dijon adulte.
 - département de la Nièvre : CNED Nevers adulte.
 - département de la Saône-et-Loire : CNED Macon adulte.
 - département de l'Yonne : CNED Auxerre adulte.

② – PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font sur le site internet de l'académie de Dijon: www.ac-dijon.fr rubrique "examens et concours", rubrique « actualité »

Avant de vous connecter, lisez attentivement et intégralement cette notice.

L'inscription se fait en trois étapes :

- création et activation d'un compte utilisateur internet
- préinscription par internet
- confirmation d'inscription.

➤ **1^{ère} étape : CRÉATION ET ACTIVATION D'UN COMPTE UTILISATEUR INTERNET**

Cliquez sur « créer votre compte » et renseignez **tous** les champs. Enregistrez.

Vous recevrez immédiatement un mail de confirmation sur votre boîte de messagerie électronique.

Vous aurez alors 48 heures pour relever ce message et activez votre compte. Passé ce délai votre compte sera supprimé.

➤ **2^{ème} étape : PRÉINSCRIPTION PAR INTERNET**

Cliquez sur « inscription », « m'inscrire » : précisez sur quel examen (DNB), quelle session (2017) et quelle académie (Dijon) vous souhaitez vous inscrire.

Précisez :

- **vosre catégorie** : « individuel », « CNED scolaire », « CNED adulte » ;
- **vosre établissement**, en fonction du département dans lequel vous résidez ;
- **vosre série** : générale ou professionnelle ;
- **vosre langue vivante** choisie :
 - les candidats inscrits avec le statut « CNED adulte » sont assimilés à des candidats individuels et doivent donc présenter l'épreuve de langue vivante étrangère ;
 - les candidats inscrits avec le statut « CNED scolaire » sont considérés comme des candidats scolaires et ne passent donc pas l'épreuve de langue vivante étrangère.

En fin de saisie vous avez la possibilité d'imprimer un **état récapitulatif* de vosre préinscription** : n'oubliez pas de cliquer sur **enregistrer** pour que vosre candidature soit prise en compte.

***Attention** : ce récapitulatif n'est pas la confirmation d'inscription à l'examen : vous n'avez donc pas à le retourner au rectorat de Dijon.

➤ **3^{ème} étape : CONFIRMATION D'INSCRIPTION**

À la fermeture du serveur, à partir du 10 janvier 2017, vous recevrez par voie postale vosre confirmation d'inscription.

Vous devez **IMPÉRATIVEMENT après cette date** :

- Vérifier toutes les rubriques et corriger en rouge les éventuelles erreurs,
- Dater et signer la confirmation d'inscription (si vous êtes mineur, nécessité de signature du représentant légal),
- **Joindre à vosre confirmation d'inscription les pièces suivantes** :
 - photocopie d'une pièce d'identité (recto et verso),
 - l'intitulé et le contenu du projet réalisé pour l'épreuve orale ;
 - pour les plus de 16 ans photocopie du certificat individuel de participation à la Journée défense et citoyenneté ;
 - pour les candidats CNED : certificat de scolarité.

La confirmation d'inscription datée, signée et accompagnée des pièces mentionnées ci-dessus, doit être adressée au Rectorat de Dijon, Division des Examens et Concours (DEC 5), 2 G rue général Delaborde, BP 81921, 21019 Dijon Cedex pour le **vendredi 27 janvier 2017**.

IMPORTANT

**VOTRE INSCRIPTION NE SERA EFFECTIVE QU'A RECEPTION DE LA CONFIRMATION
D'INSCRIPTION ACCOMPAGNÉE DES PIÈCES DEMANDÉES**

**À DÉFAUT DE RECEPTION DE CES DOCUMENTS
VOTRE CANDIDATURE SERA ANNULÉE**

③ – NOUVEAUTÉ 2017 : SOUTENANCE D'UN PROJET

Tous les candidats présentant le DNB doivent passer une épreuve orale obligatoire consistant à soutenir un projet : celui-ci doit s'inscrire dans le cadre de l'un des parcours éducatifs suivis (parcours avenir, parcours citoyen ou parcours d'éducation artistique et culturelle).

Il peut aussi reposer sur un projet mené au cours de la formation, de l'activité citoyenne ou professionnelle du candidat.

④ – CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Tout candidat présentant un handicap est fondé à déposer une demande d'aménagement des épreuves de l'examen. Pour ce faire n'oubliez pas de sélectionner « HANDICAP » dans le menu déroulant de la première page d'identification. Cette demande doit être adressée directement par le candidat au médecin désigné par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de son département.

Côte d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne
Médecin secteur enfance Dr Covarel myriam.covarel@cotedor.fr Dr Véglio claire.veglia@cotedor.fr Maison départementale des personnes handicapées de Côte d'Or – secteur enfance – Cité départementale Henri Berger – 1 rue Joseph Tissot BP 1601 - 21035 Dijon Cedex Tél. : 03 80 63 25 46	<u>Secteur Nord</u> (cf. voir carte sur le site académique : examens et concours – candidats en situation de handicap). Dr Thévenot cms58.clamecy@ac-dijon.fr Centre médico-scolaire Boulevard Misset - BP 147 58503 CLAMECY Cedex Tél. : 03 86 27 52 10 <u>Secteur Sud</u> : ((cf. voir carte sur le site académique : examens et concours – candidats en situation de handicap).- Dr Dufour cms58.nevers@ac-dijon.fr Centre médico-scolaire - École primaire Claude Tillier- Boulevard Jacques Duclos 58 000 Nevers Tél. : 03 86 68 47 27	Médecin conseiller technique Service de promotion de la santé en faveur des élèves Dr Hurdequint : service.social-sante-71@ac-dijon.fr Tél. : 03 85 22 55 31 DSDEN de la Saône-et-Loire - Cité administrative 24 bd Henri Dunant BP 72512 71025 Mâcon Cedex 9	Médecin conseiller technique Service de promotion de la santé en faveur des élèves Dr Gatti : spsfe89@ac-dijon.fr Tél. : 03 86 72 20 49 Dr Tricoire : spsfe89@ac-dijon.fr Tél. : 03 86 72 20 49 DSDEN de l'Yonne 12 bis Bd Galliéni BP 66 89011 Auxerre Cedex

La demande d'aménagements doit être formulée avant la fin des inscriptions en utilisant les documents disponibles sur le [site internet de l'académie](#) : rubrique examens et concours, candidat en situation de handicap.

5 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Organisation du diplôme :

Le diplôme est attribué sur la base des notes obtenues à l'examen qui comporte

- 5 épreuves écrites
- 1 épreuve orale.

Pour être admis, le candidat doit obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves.

Deux séries sont proposées :

- série générale ;
- série professionnelle.

Les épreuves sont les suivantes :

- mathématiques, physique-chimie, SVT et technologie ;
- français, histoire-géographie, enseignement moral et civique ;
- langue vivante étrangère ;
- épreuve orale.

Pour plus d'informations concernant l'examen vous pouvez consulter le site EDUSCOL

La session d'examen

Les épreuves auront lieu à la fin du mois de juin dans un collège de votre département de résidence (Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne).

La convocation à l'examen vous sera adressée environ trois semaines avant le début des épreuves.

En cas de non réception de la convocation dix jours avant la première épreuve, vous devez contacter le bureau du DNB (cf. coordonnées ci-après).

Tous les candidats recevront par courrier à l'adresse indiquée lors de l'inscription, leur relevé de notes et leur diplôme.

6 – COORDONNÉES DU BUREAU DU DNB

Rectorat de Dijon,
Division des Examens et Concours (DEC 5)
2 G rue général Delaborde
BP 81921
21019 Dijon Cedex

Pour joindre les gestionnaires :

dec5@ac-dijon.fr ou Tél. : 03 80 44 85 26

dec5-1@ac-dijon.fr ou Tél.: 03 80 44 85 18

Pensez à regarder régulièrement les informations déposées sur le site Internet de l'académie à la rubrique examens et concours – [Diplôme national du brevet](#). Des informations sur le calendrier et l'organisation des épreuves seront disponibles au cours des prochains mois.